

1. CC, U CE 25/10/3/2001 Commence 25/10/3/3/2000 EP 12/20 Commence DDD 311-65 84 Line

Nos ref. GAC KI 021-0158

Monsieur le Directeur Général de LINE TRANSIT Douala -Cameroun

Douala le 25 Mais 2021

Objet Accompagnement à la mise en place du système de gestion securisée de comptabilisation et de conservation des titres dematerialisés.

Monsieur le Directeur Général

Depuis quelques années, la zone CEMAC s'active à s'arrimer aux bonnes pratiques en matière de financement des entreprises à coût acceptables.

C'est dans ce cadre que plusieurs décisions ont éte prises par les instances régionales et nationales pour implémenter des solutions pragmatiques au profit des opérateurs economiques.

L'une des décisions qui occupe l'actualité des sociétés anonymes est la mise en œuvre de L'acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE en ses articles 744-1 consacre l'obligation d'inscription en compte des valeurs mobilières. La loi du 23 avril 2014 oblige les SA à dematérialiser les valeurs mobilières physiques. Ainsi, les actions vendues ou achetées vont circuler par des écritures comptables et des virements d'un compte des valeurs mobilières à un autre. Pour ce faire, les valeurs mobilières numérisées sont centralisées auprès du dépositaire central qui es aujourd'hui la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

Le but de cette opération consiste non seulement à donner un dispositif juridique relatif transfert des propriétés mais aussi de permettre à l'actionnaire de suivre plus aisément ses titres processus de dématérialisation à été découpé en trois étapes progressives :

- Etape 1 : Inscription en compte des sociétés émettrices ;
- Etape 2 : Dématérialisation des certificats physiques d'actions ;
- Etapes 3 : obligation de tenue des comptes titres dématérialisés.

Un dispositif de sanctions a été mis en place par la loi de finance 2019 pour toutes les sémettrices qui ne se soumettraient pas à l'obligation de codifier et d'inscrire en compte leu financiers. Le délai de misé en conformité des entreprises est fixé pour le 30 avril 2021.